



**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 01 MARS 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 01 mars, à 20h30, s'est réuni en séance publique le Conseil municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 22 février, sous la présidence de Monsieur Pierre BARROS, Maire.

**PRESENTS :**

PIERRE BARROS, CHRISTOPHE LACOMBE, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, PATRICK MULLER, LEONOR SERRE, JEAN MARIE MAILLE, HERMENEGILDO VIERA-LOPEZ, DJAMILA AMGOUD, LOUIS ANGOT, ATIKA AZEDDOU, AICHA BELOUNIS, FREDERIC DESCHAMPS, CIANNA DIOCHOT, PAULETTE DORRIERE, DOMINIQUE DUFUMIER, HUBERT EMMANUEL EMILE, NADINE GAMBIER, CLEMENT GOUVEIA, JACQUELINE HAESINGER, MICHEL NUNG, GILDAS QUIQUEMPOIS

**EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :**

JEANICK SOLITUDE A CHRISTOPHE LACOMBE, MONIQUE ARNAUD A NADINE GAMBIER, DOMINIQUE SABATHIER A CLEMENT GOUVEIA

**ABSENTS :**

CHRISTOPHE CAUMARTIN, MARIE CHRISTINE COUVERCELLE, BOUCHRA SAADI, NATACHA SEDDOH

**ATIKA AZEDDOU est élu(e) secrétaire à l'unanimité.**

*Au nom du Conseil municipal, Monsieur le Maire demande à Madame Gambier de saluer Monsieur et Madame Arnaud qui rencontrent quelques petits soucis de santé en ce moment.*

**Intervention de Pierre BARROS :**

*Je vous propose d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour de ce conseil. Il s'agit d'une convention relative aux missions du service de médecine préventive du centre de gestion pour la commune et je demanderai à Christophe de nous présenter ce point. En êtes-vous d'accord ?*

**Les membres de l'assemblée :**

Oui.

**Intervention de Pierre BARROS :**

*Je vous en remercie.*

Le Maire fait lecture des décisions prises entre les deux assemblées.

Le compte rendu du Conseil municipal du 18 janvier 2017 est adopté à l'unanimité après demande de modifications sur l'intervention de Dominique Dufumier concernant le rapport 2015 du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Bellefontaine. Il faut noter page 17 « oxyde de fer » et non « fer » puis « Marly » et non « Paris » car en effet, l'installation de déférisation se trouve à Marly.

## QUESTION N°1 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

### Intervention de Christophe LACOMBE :

#### 1. Evolution des recettes de la collectivité et prospective budgétaire

Comme toutes les collectivités territoriales, la ville de Fosses subit l'effet des baisses des dotations de l'Etat engagées depuis plusieurs années pour réduire les dépenses publiques. Au 31 décembre 2016, la ville aura cumulé 1,963 millions d'euros de baisse de recettes depuis 2010, auxquelles s'ajouteront encore - 102 847 euros en 2017.

Nature des ressources en milliers d'€	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	BP 2017	Evol 2010/17	Evol 2010/17
Dotations forfaitaire	1 856	1 819	1 798	1 744	1 642	1 395	1 142	1 001	-855	-46%
Dotations de solidarité rurale	301	308	282	263	303	356	395	432	-131	-43%
Dotations nationales de péréquation	40	39	35	29	23	21	25	30	-10	-25%
Dotations de compensation réforme TP	0	35	49	47	43	47	47	47	+47	+100%
Compensation TP	28	26	22	18	18	10	10	10	-18	-64%
Compensation taxes foncières	18	19	16	17	19	13	11	7	-11	-61%
Compensation taxes habitation	85	82	75	64	66	86	69	69	-16	-18%
<b>Total ETAT</b>	<b>2 327</b>	<b>2 328</b>	<b>2 277</b>	<b>2 182</b>	<b>2 116</b>	<b>1 928</b>	<b>1 699</b>	<b>1 596</b>	<b>-731</b>	<b>-31%</b>
Attribution fonds départemental de TP	187	246	72	64	64	64	64	64	-123	-65%
<b>Total DEPARTEMENT</b>	<b>187</b>	<b>246</b>	<b>72</b>	<b>64</b>	<b>64</b>	<b>64</b>	<b>64</b>	<b>64</b>	<b>-123</b>	<b>-65%</b>
Attribution de compensation	1 293	1 278	1 278	1 293	1 306	1 312	2 281	2 281	+988	+76%
Dotations de solidarité communautaire	970	970	970	970	970	970			-970	-100%
<b>Total CARPF</b>	<b>2 263</b>	<b>2 248</b>	<b>2 248</b>	<b>2 263</b>	<b>2 276</b>	<b>2 281</b>	<b>2 281</b>	<b>2 281</b>	<b>+18</b>	<b>+0,79%</b>
<b>Total GENERAL</b>	<b>4 777</b>	<b>4 821</b>	<b>4 597</b>	<b>4 509</b>	<b>4 455</b>	<b>4 273</b>	<b>4 044</b>	<b>3 941</b>	<b>-836</b>	<b>-17%</b>

Soit pour la seule année 2017, 836 000 € de moins qu'en 2010.

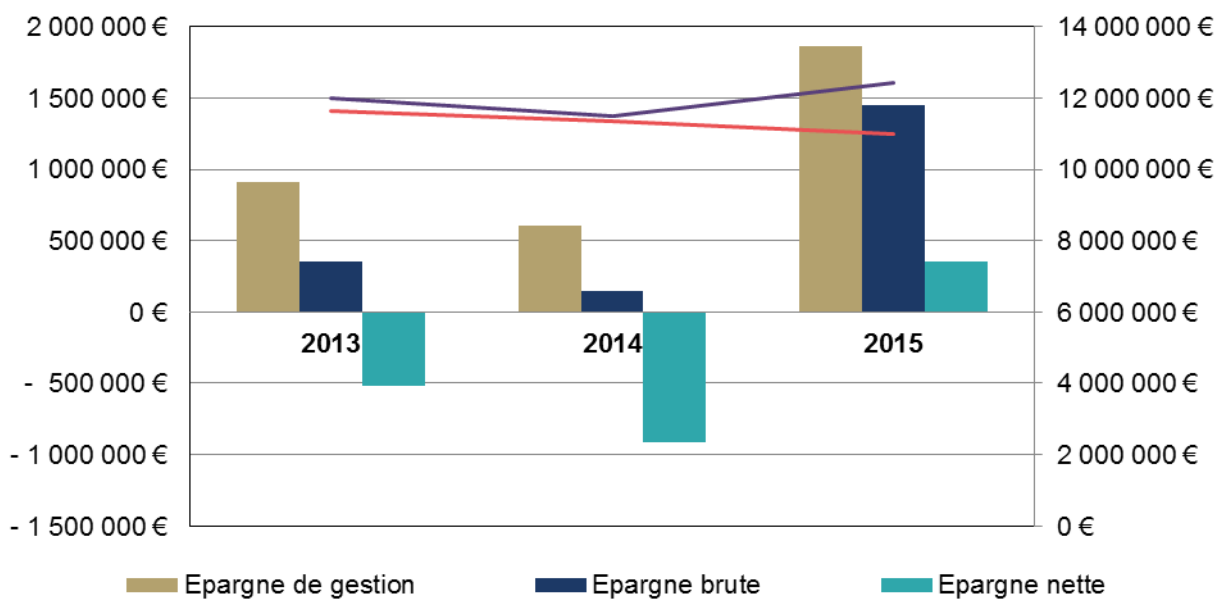
Cette diminution importante des moyens de la collectivité a été surmontée durant les premières années par plusieurs stratégies. Une démarche a consisté à optimiser au maximum les recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement de la collectivité, via :

- Le développement des marchés publics et la mise en place d'un poste dédié permettant de généraliser les achats de produits ou de prestations au meilleur rapport qualité/prix ;
- Une mobilisation tous azimuts visant à capter des subventions complémentaires :
  - \* généralisation avec succès des réponses à appel à projet auprès de la CAF, de la région Ile de France, du ministère des Affaires étrangères, de l'ACSE puis du FIPD...
  - \* sollicitation et obtention de nombreux fonds de concours supplémentaires pour soutenir les opérations d'aménagement (CARPF, Contrat départemental, fonds GP3, avenant de sortie ANRU...),
  - \* mobilisation réussie du mécénat (Fondation Eperon) et de régies publicitaires (achat du minibus, supports de communication).

Une autre démarche a consisté à recourir aux emplois d'avenir pour remplacer certains départs à la retraite d'agents par des jeunes Fossatussiens ou issus des territoires de l'agglomération, en les formant aux fins de pérennisation de leurs emplois, bénéficiant ainsi des aides publiques qui y étaient associées.

Parallèlement, la ville a décidé de resserrer aussi sa masse salariale en s'appuyant sur les évolutions de pratiques (dématérialisation des procédures) et les départs volontaires, pouvant donner lieu à des réaffectations de charges de travail. Mais l'effet réel de cette action est resté marginal dès lors que de nouveaux transferts de charge de l'Etat vers la collectivité ont obligé celle-ci à réembaucher à l'occasion notamment de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

En 2015, pour éviter une dégradation de son épargne nette, la collectivité a dû consentir un effort fiscal exceptionnel, ce qui lui a permis de retrouver des marges de manœuvre et d'aborder l'année 2016 avec sérénité.



*Mais les réductions de moyens se poursuivent et de nouvelles charges apparaissent. Une réforme de l'Etat portant sur la rémunération des fonctionnaires dont les salaires avaient été bloqués depuis plusieurs années, induit de nouvelles dépenses : + 100 000 € en 2017 et + 60 000 € en 2018.*

*Par ailleurs, la fin des contrats aidés pose le problème du coût de leur pérennisation (+ 100 000 € en année pleine pour 5 emplois et + 20 000 € si la collectivité procède aux titularisations).*

*Ces contraintes obligent donc la ville à reconsidérer la structure de son budget au regard des moyens dont elle dispose en 2017 et années suivantes.*

## **2. Des orientations politiques au service de la population locale**

*Malgré ce contexte de réduction des moyens, l'équipe municipale souhaite pouvoir maintenir le service public local et l'ensemble des services rendus aux populations fossatussiennes.*

*Parallèlement, suite à l'effort fiscal exceptionnel consenti en 2015, elle a décidé de ne plus augmenter les taux d'imposition d'ici 2020.*

*Elle a également souhaité pour tenir compte du pouvoir d'achat souvent tendu de la plupart des ménages fossatussiens, en 2017 comme en 2016, ne procéder à aucune hausse de tarifs des services proposés dans le cadre de l'offre éducative, culturelle et périscolaire.*

*Enfin, soucieuse de soutenir l'emploi des jeunes fossatussiens, la municipalité a décidé de préserver les embauches réalisées ces dernières années grâce aux emplois aidés, en les pérennisant par le biais de contrats, mais en gelant temporairement les titularisations au moins en 2017 et 2018.*

## **3. Des choix budgétaires pour garantir l'équilibre et préserver la capacité d'investissement de la ville**

*Des décisions majeures pour garantir la pérennité de la bonne gestion ont aussi été prises par l'équipe municipale.*

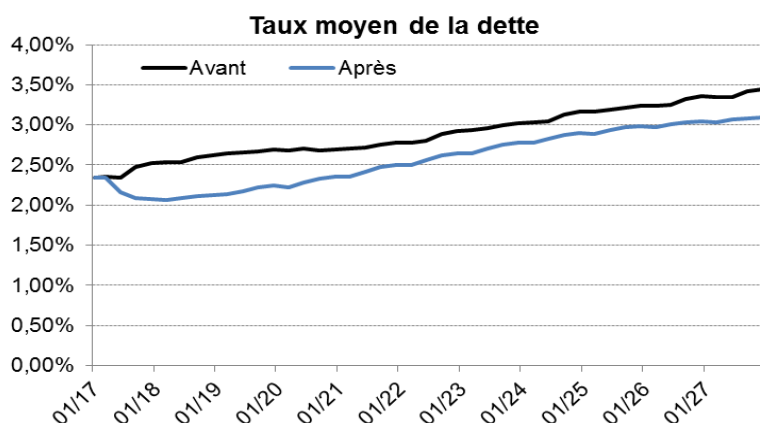
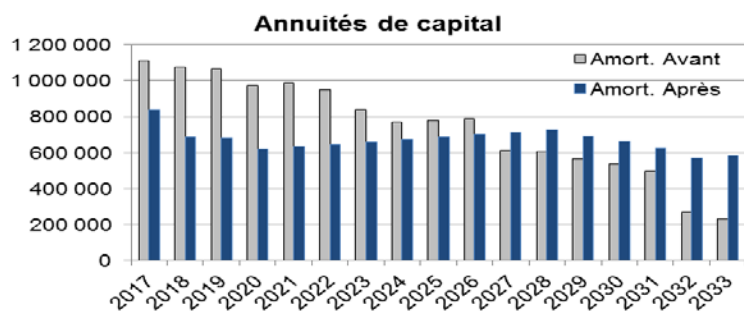
*Dans la suite du travail engagé en 2016, l'équipe municipale a décidé de renégocier les emprunts en cours pour bénéficier de taux et de durées plus avantageux.*

*En effet, lorsque l'opération de rénovation urbaine du centre-ville avait été négociée avec l'Etat et l'ANRU dans les années 2000, une prospective budgétaire avait été réalisée prévoyant le recours à des emprunts pour des durées de 25 à 30 ans. Or, après la crise bancaire de 2008, les banques manquant de liquidités, les emprunts qui ont pu être levés par la ville dans les années suivantes l'ont été dans des conditions de durée et de taux moins avantageuses. La plupart des emprunts obtenus entre 2010 et 2015 l'ont été à des taux relativement*

élevés et sur des durées de 15 ans à 20 ans, générant des montants d'annuités plus lourds qu'initialement prévu.

Aujourd'hui, grâce au contexte bancaire beaucoup plus favorable, ce reprofilage de la dette permet de réduire significativement les annuités par un ré-étalement de la durée et une diminution significative des taux.

Objectifs de gain					
	2017	2018	2019	2020	2021
Sur le capital	278 016€	391 249€	385 478€	352 714€	355 671€
Sur les intérêts de la dette	33 460€	42 890€	35 717€	16 678€	8 942€
<b>Total</b>	<b>311 476€</b>	<b>434 139€</b>	<b>421 195€</b>	<b>369 392€</b>	<b>364 613€</b>



Les négociations engagées au cours des dernières semaines portent sur un montant total d'emprunts de 6 128 200 €. Elles ont d'ores et déjà donné lieu à des propositions fermes des banques pour les 2/3 de ces prêts, ce qui permet d'améliorer très sensiblement les conditions de la prospective pour les prochaines années. Globalement les propositions bancaires recueillies portent sur des taux fixes inférieurs à 2 % et des durées de 25 à 30 ans. Le dernier tiers des emprunts a également fait l'objet d'une proposition. Elle est aujourd'hui en attente de confirmation par le comité d'engagement de la banque concernée. La réponse définitive est attendue avant le vote définitif du budget.

Par ailleurs, il a été décidé de réduire la masse salariale, grâce aux départs volontaires prévus en 2017 et 2018, en engageant un travail d'évolution de l'organisation interne permettant de pallier aux non remplacements de postes, tout en veillant au respect des conditions de travail des agents.

Objectifs de gain		
	2017	2018
Non remplacements des départs	150 000 €	120 000 €
Effet report 2017		150 000€
<b>Total</b>	<b>150 000 €</b>	<b>270 000 €</b>

Ce travail a pour enjeu de maintenir le service rendu, comme énoncé plus haut, et de préserver les embauches des jeunes réalisées ces dernières années qui sont aujourd'hui indispensables au bon fonctionnement de plusieurs services et dont l'insertion professionnelle s'est avérée particulièrement positive pour les jeunes eux-mêmes et pour les services qui les accueillent.

Le travail de réorganisation des services est en cours. Il sera conduit sur deux ans dans une démarche de diagnostic impliquant l'ensemble des agents, permettant de :

- réinterroger les pratiques et les modes de fonctionnement des différentes équipes,
- revisiter les tâches quotidiennes et les manières de les conduire, afin de mieux situer les pratiques et les tâches qui peuvent être abandonnées, celles qu'il faut au contraire maintenir voire renforcer pour garantir la qualité du service rendu et des conditions de travail des agents.

Un premier atelier a d'ores et déjà eu lieu réunissant l'ensemble des agents d'entretien et les cadres concernés. Celui-ci a donné lieu à un dialogue très riche et constructif, particulièrement prometteur pour la suite du travail.

Au plan de l'investissement, pour aboutir les opérations d'aménagement d'ici 2020, la prospective prévoyait deux nouveaux recours à emprunt pour 1 millions d'euros en 2017 et un autre en 2019. Deux décisions ont été prises visant à minimiser au maximum le besoin d'emprunt cette année :

- Une réévaluation à la baisse des coûts des travaux de réaménagement intérieur de l'école Daudet suite à la construction du nouveau restaurant intergénérationnel, permet de diminuer la dépense et génère un gain total net de 561 533 € par rapport aux prévisions qui avaient été faites antérieurement.
- Par ailleurs, la ville de Fosses disposant de parcelles disponibles dont elle n'a plus vraiment l'usage, a décidé de les mettre en vente. Il s'agit des parcelles suivantes : ▪ AH 172 située avenue Henri Barbusse (à l'arrière de la station Total), ▪ AC 617 située au 202 avenue Henri Barbusse (ancien bien vacant sans maître passé dans le patrimoine communal).

Le gain attendu de la vente de ce patrimoine est évalué par le service des Domaines à 350 000 €.

#### 4. Des investissements pour poursuivre la requalification du patrimoine local et l'amélioration du cadre de vie

Les décisions de maîtrise des dépenses et de captation de nouvelles recettes ayant été prises, les projets d'investissement peuvent se poursuivre. Ainsi pour 2017, des projets importants ont été retenus pour répondre aux besoins de requalification du domaine public et du patrimoine bâti communal :

DOMAINE PUBLIC	Dépenses	Recettes
<b>Parc automobile - Garage</b>	<b>20 000 €</b>	
Kangoo pour l'astreinte	15 000 €	
Benne	5 000 €	
<b>Outillage</b>	<b>13 000 €</b>	
Outillage Voirie - Espaces Verts	11 050 €	
Outillage Bâtiment	1 950 €	
<b>Équipements sportifs</b>	<b>58 000 €</b>	
Delaune : pare-ballons+ éclairage	38 000 €	
Delaune : engazonnement terrain sablonneux	11 000 €	
COSEC - terrain tennis	9 000 €	
<b>Voirie</b>	<b>407 049 €</b>	
France Foncière	211 500 €	
Plateau ralentisseur avenue de Beaumont	24 500 €	
Carrefour Haute Grève / Mozart - Val de Loire	45 000 €	
Trottoir école Barbusse	32 049 €	13 354 €
Stationnement Alsace Picardie	3 000 €	
Accessibilité quai bus 2016	41 000 €	23 917 €
Accessibilité quai bus 2017	41 000 €	23 917 €
BE mise en accessibilité quai bus 2016-2017	9 000 €	
<b>Autres dépenses</b>	<b>152 000 €</b>	<b>61 188 €</b>
Patrimoine arboré	10 800 €	
Clôtures, portails	15 000 €	
Travaux EP	80 000 €	
DP urgent	30 000 €	
Panneaux signalisation	5 700 €	
Mobilier urbain	10 500 €	
<b>TOTAL DOMAINE PUBLIC</b>	<b>650 049 €</b>	<b>61 188 €</b>
<b>BATIMENT</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Travaux sur plusieurs équipements</b>	<b>108 000 €</b>	<b>13 810 €</b>
ADAP 2017	40 000 €	13 810 €

Mission d'AMO ADAP 2017	5 000 €	
Films anti-chaleur offices + CLSH	25 000 €	
Etude chauffagiste CLSH et COSEC	8 000 €	
Bâtiment urgences	30 000 €	
<b>Groupe scolaires</b>	<b>177 440 €</b>	<b>37 048 €</b>
<b>Ecole La Fontaine</b>		
Remplacement des ouvrants (2 phases)	115 000 €	37 048 €
<b>Ecole Mistral</b>		
Insonorisation réfectoire mater-élémentaire	16 000 €	
<b>Ecole Barbusse</b>		
Réfection mur ancien réfectoire	10 000 €	
Trappes désenfumage escalier IEN IMAJ	15 000 €	
<b>Ecole Dumas</b>		
Ouverture portail à distance	3 000 €	
Rénovation chauffage	18 440 €	
<b>Equipements sportifs</b>	<b>10 600 €</b>	<b>8 754 €</b>
<b>Gymnase COSEC</b>		
Tableau d'affichage numérique	4 100 €	
Subv Etat Sol COSEC sur travaux 2016		8 754 €
Filets de protection vitres+gradins	6 500 €	
<b>Autres équipements</b>	<b>116 848 €</b>	<b>51 900 €</b>
Eglise Saint Etienne - travaux de rénovation	71 000 €	51 900 €
Foyer - transformation pour les MAM	4 000 €	
ST - changement rideau mécanique	2 000 €	
CTM - moteur portail	500 €	
CTM - ventilation menuiserie	820 €	
Installer porte coupe-feu escalier IEN	500 €	
Pirouette	4 000 €	
CTM - extension hangar phase 2	34 028 €	
<b>TOTAL BATIMENT</b>	<b>412 888 €</b>	<b>111 512 €</b>

Ceci aboutit à un budget global pour les services techniques qui avoisinera les montants suivants :

<b>Investissement</b>	1 062 937 €
<b>Fonctionnement</b>	1 285 950 €

Les autres principaux investissements retenus portent sur les opérations d'aménagement et sur le restaurant intergénérationnel à hauteur de :

	Dépenses	Recettes
ZAC gare	117 435 €	
ZAC du centre-ville	465 262 €	
<b>RIG</b>	<b>1 992 264 €</b>	<b>1 234 823 €</b>

S'agissant du fonctionnement, à cette étape de la construction du budgétaire, les négociations sur le reprofilage de la dette n'étant pas totalement abouties, le budget n'est pas finalisé.

Il n'est donc possible en dehors des grandes orientations stratégiques qui le structurent et qui viennent d'être explicitées, de le préciser définitivement. Il est toutefois important de signaler que l'ensemble des budgets des services sont construits à budget constant par rapport au réalisé 2016.

### **Intervention de Michel NUNG :**

Bonsoir à tous,

Chaque année, à cette période, nous sommes amenés à travailler sur le budget de la commune. Ce débat d'orientation budgétaire doit permettre aux fonctionnaires territoriaux de préparer un budget plausible, combatif et visionnaire pour faire face aux défis qui nous attendent dans l'année à venir et les suivantes.

Les élus socialistes sont fiers du travail réalisé par nos services municipaux mais aussi intercommunaux au travers des syndicats et établissements publics de coopération auxquels nous adhérons. Nous développerons notre exposé en deux temps. D'une part, notre vision de la ville pour cet exercice et d'autre part, nos exigences à l'égard des agents publics pour administrer notre ville dans la plus grande rigueur.

Fosses est une ville de taille intermédiaire aux limites de notre région Ile de France. Elle est peuplée par diverses familles de catégories socio professionnelles hétérogènes. S'il ne tenait qu'à nous, nous déciderions de tout faire pour que Fosses soit un havre de paix, épanouissant pour tous et enrichissant aussi. Mais, pour y arriver, il faut partir de la photographie actuelle. Fosses est une ville en pleine mutation avec une population qui se renouvelle de manière forte. Sa position à moins d'une heure de Paris, à quelques encablures de Roissy Charles

de Gaulle et en plein dans le Parc Naturel Régional du sud de l'Oise est un atout indéniable. Sa population jeune bénéficie d'infrastructures scolaires importantes allant de l'école maternelle au lycée, couvrant ainsi les premier et second degrés. Les équipements de loisirs culturels et sportifs sont aussi au rendez-vous avec notamment nos gymnases et notre Ludo médiathèque. L'économie locale est tout aussi importante avec les zones industrielles voisines, les commerces de la grande distribution mais aussi ceux de proximité et les services indispensables à la vie sociale locale. Ainsi, sur les papiers nos indicateurs sont au vert. Alors quoi demander de plus ?

Pour nous, la ville de Fosses doit faire le pari de devenir une ville attractive et animée. Et l'on sait combien cela amène un renouvellement dynamique et mixte. L'envie de venir habiter à Fosses doit résonner au-delà de nos frontières. Et, pour cela, il nous faut répondre par une citoyenneté forte. Oui, le défi nous le pesons ni dans un château monumental ni dans un pôle d'excellence économique. Nous pensons qu'en ayant des citoyens engagés et actifs pour l'intérêt collectif nous parviendrons à relever ce défi. Pour y arriver il nous faudra penser des modes innovants d'expression de la démocratie directe. Il nous faudra agir et réagir dans un cadre respectueux des engagements sous toutes ses formes. Donner aux plus faibles en ponctionnant les plus aisés est un mécanisme archaïque issu du christianisme social. C'est une logique qui a montré ses limites. Il nous faut jauger la juste contribution, partager notre manière de décider pour tous sans tomber dans l'excès de consultations stériles où tout et son inverse est défendu. Il faut être solidaire envers les plus démunis tout en offrant aux autres un service public local à la hauteur de leurs attentes. Plus de démocratie, ce sera le sens de notre action pour redonner cette fierté d'être un citoyen du monde et avant tout d'être fossatussien. C'est aussi grâce à un cadre de vie de haute exigence que nous fidéliserons nos concitoyens dans leur quotidien.

Le second défi consistera à être heureux de vivre, voir impatient après sa journée de travail sur Paris ou ailleurs de revenir à Fosses. En effet, un foyer est accueillant lorsqu'on a une ville animée, propre, lisible et paisible pour tous. Qu'on y soit de passage ou qu'on y réside plus durablement, le cœur des fossatussiens battra plus fort s'il y danse, s'il y chante, s'il y construit sa famille en toute sérénité. Nous l'avons dit dans notre propos introductif, Fosses a de nombreux atouts qui sont masqués par manque de lisibilité. La fin des travaux ne peut être la seule échéance pour croire en une ville plus belle qu'en carte postale. Il nous faut impliquer les habitants dans une démarche de responsabilisation vis-à-vis de son environnement. Il nous faut accompagner et imaginer de nouvelles manières de vivre sa ville : à pied, à vélo, seul ou en collectif, de jour comme de nuit, Fosses se doit d'être facile d'accès et sécurisant pour nos enfants comme pour nos aînés. Nous devons maîtriser notre urbanisation pour atteindre la taille critique de 10 000 habitants tout en maintenant le bon vivre ensemble des villages où chacun reconnaît en l'autre un bon voisin, un ami avec qui l'on partage une quiche aux beaux jours ou un verre de vin chaud lorsque le temps devient plus rude.

Et pour cela nous devons nous appuyer sur un budget ambitieux et solide face à un contexte économique fragile et incertain.

La commune est une collectivité territoriale toute particulière. C'est la première strate de l'organisation administrative de notre nation et ainsi celle qui est au plus près du peuple. Le code général des collectivités territoriales encadre l'exercice des compétences de notre ville en définissant celles qui sont obligatoires et celles qui sont facultatives. Le principe de libre administration de notre collectivité territoriale combiné avec la clause générale de compétence, réaffirmée dans la loi Notre, autorise le conseil municipal à s'investir au-delà de ses missions obligatoires dans des champs qu'il jugerait pertinents en réponse aux besoins de ses administrés. Il en va ainsi de la restauration scolaire et des accueils collectifs de mineurs qui complètent très largement la mission de fournir le matériel pour les écoles et l'entretien de ces bâtiments. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui doit permettre de couvrir cette mission par la contribution de nos impôts et taxes nationaux doit se compléter par les contributions locales pour les actions complémentaires votées par le conseil municipal.

Si son patrimoine immobilier représente une somme impressionnante, ce qui est au cœur de la machine, c'est le collectif d'agents publics territoriaux qui œuvrent chaque jour sans relâche à faire fonctionner la collectivité territoriale.

Le choix de l'équipe municipale d'être une ville de gauche s'exprime dans sa politique sociale. Nous n'avons pas honte, bien au contraire, de croire que la force et le moteur de notre administration résident dans ses ressources humaines. Mais nous ne sommes pas des idéalistes crédules qui ne seraient pas conscients que cela

*génère une masse de charges incompressibles importante. C'est pourquoi nous défendrons ce modèle d'une administration principalement portée en interne par ses hommes et ses femmes.*

*Mais dans notre première partie, nous avons annoncé que nous prendrions les rennes de cette organisation pour ne pas subir les événements mais bien en être à leur origine.*

*Avec un budget de plus de 12 millions d'euros en fonctionnement et en investissement, nous devons avoir une vigilance accrue sur les marges de manœuvre afin d'actionner les leviers entre nos mains. C'est en cela que nous devons faire les arbitrages nécessaires à la conduite de notre action publique. C'est avec cette rigueur que nous parviendrons ensemble à donner l'énergie indispensable au développement du service public local.*

*Lorsque chaque euro compte là où il y en avait dix auparavant, nous ne pouvons pas nous résoudre à exiger la même tâche, le même résultat. Il nous faut concevoir les choses différemment, faire chemin encore plus ensemble avec nos administrés pour atteindre un niveau acceptable de service rendu. Et qui sait s'il ne saurait être bien meilleur ainsi.*

**Intervention de Pierre BARROS :**

*C'est un débat dans un débat d'orientation budgétaire. C'est le moment ou jamais de débattre. C'est un peu comme lors d'une célébration de mariage lorsque l'on dit « si quelqu'un a quelque raison que ce soit de s'opposer à cette union, qu'il parle maintenant ou se taise à jamais ». Franchement, c'est le moment, il faut y aller car je sais très bien qu'après cela on ne se taira pas à jamais, c'est un peu le souci.*

**Intervention de Patrick MULLER :**

*Je voudrais juste dire, en complètement de ce que vient de dire Michel, que tous les gouvernements depuis je ne sais combien d'années qui se déclaraient de droite et ils étaient de droite, pour ça il n'y a pas de doute et ceux qui se déclarent de gauche et là on peut parfois en douter. C'est à cause d'eux quand même que les budgets des collectivités sont réduits. Et on ne pourra plus faire ce que l'on faisait avant si l'on continue à nous baisser les dotations, c'est une évidence. On peut essayer de travailler mieux mais on est obligé de réduire la masse salariale, c'est-à-dire moins de boulot.*

*Il y a des discours qui me fatiguent un peu. Voilà, c'est tout ce que je souhaitais dire.*

**Intervention de Pierre BARROS :**

*A propos du travail que nous avons fourni sur la construction budgétaire 2017, je note que nous sommes dans un contexte difficile. C'est le cas pour l'ensemble des collectivités territoriales. L'Etat dans le cadre de la réforme générale des politiques publiques impose depuis une quinzaine d'années des restrictions budgétaires et passe son temps à se réformer. A un moment donné, on finit par ne plus faire que cela : s'adapter aux réformes et aux réductions de moyens qu'elles imposent, ce qui pose problème. Depuis 2010, nous subissons soit des gels, soit des baisses très importantes de dotations versées aux collectivités.*

*Je rappelle que les dotations ne sont pas de l'argent de poche. Ce sont des moyens versés aux collectivités pour mettre en place les missions qui étaient précédemment du ressort de l'Etat avant les lois de décentralisation. Aujourd'hui les collectivités sont chargées de mettre en œuvre nombre de missions à la place de l'Etat. Durant les premières années de la décentralisation, il y avait des transferts de charges assortis de transferts de moyens à peu près calibrés. Aujourd'hui on nous demande de faire de plus en plus de travail sans les moyens correspondants. Ce qui est un peu raide c'est que non seulement on nous transfère des compétences - après tout pourquoi pas - mais dans le même temps on vient nous réduire les moyens dévolus à maintenir le niveau de service public nécessaire aux besoins des territoires. Par conséquent, l'équation devient de plus en plus compliquée. Sans faire de procès d'intention, on voit bien, que ce soit des collectivités portées par la droite ou par la gauche, on retrouve les mêmes éléments de contexte, avec les mêmes difficultés à peu près partout.*

*A un moment donné, il va bien falloir que nos gouvernants soient capables de proposer aux populations autre chose politiquement que des politiques de rigueur ou de réforme générale des finances publiques.*

*Il y a des choses à rééquilibrer au niveau national qui permettraient de faire des économies et de mieux gérer les collectivités mais aussi l'Etat.*



*Les réformes territoriales par un travail de partage et de gouvernance du territoire peuvent permettre de mieux organiser l'aménagement et de limiter la mise en concurrence des communes les unes par rapport aux autres. On a tous une vision à peu près claire du territoire de Fosses et de son environnement. Nous avons toujours vécu comme une injustice le développement économique à Marly, à Saint-Witz alors que nous nous n'avions droit qu'aux passages des camions et aux façades de logistiques comme horizon. C'était extrêmement compliqué à avaler pendant toutes ces années. Ça l'est toujours un peu car le paysage n'a pas changé. Se dire que le développement économique qui se fait à Marly, à Saint-Witz, tout autour de Roissy, permet aujourd'hui de financer aussi des projets à Fosses et en d'autres endroits devient plus acceptable.*

*En ce sens, certaines réformes vont dans le bon sens. Mais l'argument qui consiste à dire « regroupez-vous pour faire des économies d'échelle car cela coûtera moins cher », a ses limites si l'on arrive à des seuils tellement complexes, que les coûts deviennent plus chers que la somme des petites structures qu'elles composaient auparavant.*

*On le voit au niveau de l'intercommunalité. On connaissait notre interco Roissy Porte de France et ses 19 communes. Maintenant nous sommes dans une interco de 42 communes. Ce territoire peut permettre de générer une dynamique de développement économique, une maîtrise du foncier, de sanctuariser des terres agricoles, de développer du logement et de faire fructifier le 1<sup>er</sup> pôle de développement économique en région parisienne mais aussi en France et en Europe. Nous sommes sur un territoire exemplaire et extrêmement intéressant économiquement parlant et majeur à l'échelle européenne.*

*Ce regroupement autour de cet aéroport international est tout à fait justifié pour faire en sorte que sur l'ensemble des communes qui composent ce territoire on arrive à effacer l'iniquité monstrueuse vécue ces dernières décennies.*

*Sans raconter toute l'histoire, Val de France composée de communes très denses et très pauvres : Sarcelles, Villiers-le-Bel, Arnouville, tout le sud de l'Est du Val d'Oise a toujours été dans des situations compliquées financièrement et a sollicité il y a quelques années des fonds structurels européens, les fameux FSE. Les élus vont solliciter l'Europe en disant que sur leur territoire il y a beaucoup de chômage, que c'est une catastrophe. C'est la réalité, Villiers le Bel est une des villes les plus pauvres de France.*

*Les technocrates ou les élus se sont adressés au niveau européen pour récupérer ces FSE qui sont colossaux. Leur situation a été étudiée et on leur a demandé « Quel est votre problème ? Près de chez vous, avec l'aéroport international, vous avez un pôle de développement économique considérable, des richesses qui se développent et vous me dites que c'est le tiers monde à 5 kms, comment est-ce possible ? » La personne qui me racontait cela a connu cette situation en direct. Elle connaît très bien le territoire car elle y a eu des fonctions très importantes. Malgré tout, ils ont obtenu des fonds pour les aider.*

*Les personnes qu'ils ont rencontrées avaient raison. En France, nous sommes vraiment mauvais. Nous sommes capables de faire vivre une immense richesse et juste à côté de laisser des habitants vivre dans des situations d'extrême pauvreté qui ne peuvent profiter des richesses produites. C'est complètement hallucinant.*

*Dans le cadre de la communauté d'agglomération, avec la péréquation horizontale, on crée les moyens d'un partage un peu plus équitable. Je pense que c'est très important.*

*Je reviens au budget de Fosses et aux éléments de contexte. Il ne faudrait pas pour autant que l'Etat profite de cela pour nous couper les vivres car cela risquerait de devenir encore plus compliqué. Aujourd'hui grâce au bon travail que nous parvenons à mener avec l'agglomération, nous parvenons à porter des projets très importants sur le territoire, à changer l'image de la ville, à faire vivre un niveau de service public de qualité même s'il n'est jamais suffisant au regard de la demande qui est toujours inépuisable.*

*Là, pour faire écho à ce que disait Michel, à un moment donné il faut aussi en tant que citoyen, que chacun se*

demande ce qui est du ressort de la collectivité et ce qui lui revient. Les 150 tonnes de papiers et autres détritiques jetés par terre nous coûtent 50 000 € de contrat benne par an. Ils sont payés notamment par la fiscalité locale. J'aimerais bien que chacun respecte le calendrier et qu'il n'y ait de déchets dans les rues que les soirs de sortie des encombrants, que chacun contribue à éviter que tout traîne partout pendant des jours et des jours. J'appelle de mes vœux une société où on partage entre voisins et on respecte son environnement. Ce serait formidable.

On sourit un peu avec Christophe parce que nous sommes à une place où quand il y a des problèmes nous les traitons. Nous allons voir les gens, travaillons avec eux et essayons de régler les situations. Nous voyons bien qu'il y a encore du travail pour faire en sorte que chacun soit davantage responsable. Mais il est vrai qu'au plus haut niveau de l'Etat, lorsqu'on voit des candidats à la présidence qui font des discours et se font prendre la main dans le sac, c'est compliqué de s'y retrouver.

Il y a là un vrai combat à mener pour plus de responsabilité et d'honnêteté. Je suis pour et persévérant sur ce type de combat.

En tout cas, s'agissant de la construction budgétaire, nous faisons en sorte de faire le travail intelligemment et de le mettre en œuvre au service d'un projet qui ait du sens.

On se donne les moyens de poursuivre des investissements qui permettent d'améliorer l'état des infrastructures. La voirie est un vrai sujet, nous mettons plus de 300 000 € sur la France Foncière. Je ne vais pas tout détailler mais tout cela fait boule de neige par rapport à des commerçants, à des particuliers. Si on améliore la qualité de l'espace public, les gens seront plus enclins à améliorer leur patrimoine et à partir de là ce sera une ville qui s'embellira au fur et à mesure. Si la station TOTAL fait des travaux, si des commerçants refont leur façade et deviennent des artisans ce n'est pas par hasard, c'est parce qu'à un moment donné on fait une part du travail. Un vrai travail est réalisé.

Le débat d'orientation budgétaire ce n'est pas seulement des chiffres, des tableaux. C'est aussi des choix pour donner sens à l'action que l'on mène au quotidien.

**Intervention de Blaise ETHODET :**

Je vais compléter ce que Monsieur le Maire a dit en faisant le lien avec l'intercommunalité où effectivement on est aussi en débat d'orientation budgétaire.

L'objectif étant de maintenir la fiscalité c'est-à-dire que les différents taux puissent rester stables.

On a encore une difficulté parce que les échanges avec la partie Seine-et-Marne ne sont pas toujours évidents. On travaille aussi aux transferts de compétences qui vont devoir être effectués mais l'idée globale de la démarche entreprise est de tout faire pour maîtriser la fiscalité, de façon à ce que les citoyens de la nouvelle interco, ceux qui arrivent, qui se groupent, ne le vivent pas comme quelque chose de pesant.

**Intervention de Dominique DUFUMIER :**

Dans le contexte difficile dont on a parlé, je crois que nous pouvons être fiers de l'action entreprise durant ces trois ans qui permet d'aller vers un mieux vivre ensemble. Il y a des points positifs à saluer. On les doit aussi beaucoup à la directrice générale des services, au directeur financier ici présent et également au personnel qui subit quelques sacrifices avec des postes non remplacés, en 2016 et cela va continuer en 2017. Forcément la charge de travail des partants se reporte sur les autres malgré la dématérialisation des procédures qui facilite le travail. Effectivement quelques économies peuvent être réalisées à tel ou tel endroit mais pas partout. Les services ont joué le jeu et il faut les féliciter pour cela. Je pense qu'on avance dans la bonne direction.

**Intervention de Christophe LACOMBE :**

Y a-t-il d'autres interventions, questions ?

**Intervention de Pierre BARROS :**

En fait, tout le monde est d'accord avec ce qui a été dit.

**Intervention de Christophe LACOMBE :**

*Je m'associe évidemment à ce que vient de dire Dominique sur la qualité du travail par les services, la DGS, le collectif de direction, l'ensemble des agents qui ont travaillé sur la construction de ce budget et également l'équipe municipale majoritaire bien sûr avec des discussions et des débats toujours très animés mais en tout cas très constructifs.*

**Intervention de Pierre BARROS :**

*Les réformes de simplification des procédures font qu'aujourd'hui, on en est à voter le fait que l'on prenne acte du débat d'orientation budgétaire. Cela en dit long quand même.*

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-2 et L. 2312-1 ;

Vu l'instruction M14 ;

Vu la loi de finances pour l'exercice 2017 ;

Considérant l'avis du collectif budgétaire réuni le 25 Janvier 2017 ;

Considérant les débats qui se sont tenus lors de la commission finances réunie le 22 février 2017 ;

Considérant que le vote du budget primitif 2017 doit avoir lieu avant le 31 mars 2017 et qu'un débat d'orientations budgétaires doit se tenir dans les deux mois précédant ce vote ;

Considérant les mesures retenues par la loi de finances 2017 ainsi que le contexte économique et social dans lequel se construit le budget primitif 2017 ;

Considérant les opérations d'investissement proposées au financement du budget communal et les orientations proposées par le collectif budgétaire pour faire face aux diminutions des dotations et équilibrer le budget de fonctionnement ;

**Après en avoir délibéré,**

- **PREND ACTE** du débat d'orientation budgétaire 2017.

**Le conseil prend acte à l'unanimité du débat d'orientation budgétaire 2017.**

---

**QUESTION N°2 - CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE RESTAURANT INTERGENERATIONNEL - AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX**

**Intervention de Patrick MULLER :**

*Le Conseil municipal du 18 mai 2016 a délibéré et approuvé le choix des entreprises de travaux pour l'opération « Restaurant Intergénérationnel ».*

*Le Lot « Chauffage – Ventilation – Climatisation / Plomberie » a été attribué à l'entreprise TEMPERE, entreprise qui travaille actuellement sur le restaurant.*

*Le bureau de contrôle de l'opération RIG a émis, après les études de maîtrise d'œuvre, une prescription sur la ventilation de la chaufferie - dans laquelle les nouveaux organes de chauffage du RIG sont installés - et demande la création d'un conduit de cheminée du local au toit du groupe scolaire. Les éléments qui vont permettre de chauffer le RIG vont être installés dans le local de la chaufferie actuelle.*

*Son coût n'ayant pas été inclus au marché de travaux de l'entreprise, un avenant au marché de travaux de l'entreprise est nécessaire.*

*Cet avenant a été établi et validé par la maîtrise d'œuvre pour 4 300,01€ HT, soit 5 160,01 € TTC.*

*Pour le lot « CVC (chauffage, ventilation, climatisation) – Plomberie », compte tenu de l'avenant 1, le nouveau montant du marché s'élève à 274 072, 56 € HT, soit une augmentation de 1,59 % par rapport au montant initial du marché initial.*

Montant HT	TVA 20 %	Montant TTC
------------	----------	-------------

<b>Marché initial</b>	269 772,55 €	53 954,51 €	323 727,06 €
<b>Avenant n° 1</b>	4 300,01 €	860,00 €	5 160,01 €
<b>Montant TOTAL</b>	274 072, 56 €	54 814,51 €	328 887, 07€

Je précise que les 4 300,01 € sont intégrés dans le budget 2017.

Y a-t-il des questions ?

**Intervention de Pierre BARROS :**

Tu pourrais peut-être nous faire un point sur les travaux ?

**Intervention de Patrick MULLER :**

Autour de l'école, la rue Lucie-Aubrac est ouverte à la circulation ainsi que les allées Simoun et Louise Michel. L'enrobé définitif n'est pas encore posé.

La construction du RIG monte vite. La livraison est prévue aux alentours du 15 juin de manière à ce que les services puissent contrôler la conformité de la réalisation et pour que le restaurant puisse être ouvert aux élèves à la rentrée de septembre.

Dans le même temps, et là, ce sera un vrai challenge pour les services, toute la rénovation interne de l'école Daudet va être mise en œuvre durant l'été. C'est à dire la transformation des anciens restaurants en salles de classe, la mise aux normes PMR, la peinture de toutes les classes qui n'ont pas été refaites depuis de nombreuses années, l'aménagement de toilettes pour les maternelles au 1<sup>er</sup> étage, .... Je ne vais pas vous faire la liste car c'est long et fastidieux mais je cite quand même un gros travail qui doit être réalisé : l'installation d'un ascenseur. Cette mise en place sera peut-être un peu juste pour le 1<sup>er</sup> septembre. Dans ce cas, c'est le seul point qu'il faudra peut-être reporter à l'été prochain.

J'ai une réunion de travail avec les services et la directrice de l'école maternelle sur l'aménagement intérieur pour discuter de ce que nous allons faire des nouvelles salles, où allons-nous installer le dortoir, les TAP, dans la mesure où ils ne sont pas encore supprimés mais j'espère bien que cela va arriver.

Ensuite, nous aurons une réunion ouverte à l'ensemble des parents de l'école maternelle et élémentaire pour leur présenter ce qui s'est dit et ce qui va se faire.

J'ajouterai que je commence à avoir de nouveaux élèves qui viennent de la rue Lucie Aubrac. Cela me fait plaisir car l'école Daudet est encore sous surveillance pour fermeture.

**Intervention de Blaise ETHODET :**

Combien d'élèves ?

**Intervention de Patrick MULLER :**

L'Education Nationale a ceci de particulier, c'est qu'il suffit qu'il manque un élève sur 220 pour fermer une classe.

**Intervention de Blaise ETHODET :**

A-t-on une idée globale de la situation sur la ville ? Je sais qu'il y avait un souci à l'école Dumas. A-t-on une idée des taux de tension dans les différentes écoles ?

**Intervention de Patrick MULLER :**

La tension est sur l'école Daudet. Mais je suis certain qu'il n'y aura pas de fermeture de classe à Daudet parce que les logements de la rue Lucie-Aubrac ne sont pas encore tous occupés. Nous allons arriver au seuil fatidique des 222 élèves.

Y a-t-il d'autres questions ?

***Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cet avenant n°1 et de permettre à Grand Paris Aménagement, notre maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'opération RIG, de le signer et de prendre en compte sa facturation.***

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1523-2,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment l'article L.300-5,

Vu la délibération en date du 28 mai 2008 approuvant le dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du centre-ville,

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 28 janvier 2009 autorisant Monsieur le Maire à signer le traité de concession d'aménagement de la ZAC du centre-ville et ses annexes les conventions de mandat relatives à la réalisation du Pôle civique et du Restaurant Intergénérationnel (RIG) avec l'EPA Plaine de France – cette concession ayant été notifiée le 6 mars 2009,

Vu la délibération en date du 21 octobre 2009 autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au traité de concession d'aménagement de la ZAC du Centre-ville,

Vu la délibération en date du 24 mars 2010 autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au traité de concession d'aménagement de la ZAC du centre-ville,

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 2 juin 2010, approuvant le dossier de réalisation de la ZAC du centre-ville,

Vu la délibération en date du 20 octobre 2010 approuvant les comptes rendus annuels à la collectivité locale (CRACL) 2009 rendus par l'EPA Plaine de France relatifs au traité de concession d'aménagement de la ZAC du centre-ville et au mandat de maîtrise d'ouvrage du Pôle civique,

Vu la délibération en date du 20 octobre 2010 autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 au traité de concession d'aménagement de la ZAC du centre-ville,

Vu la délibération en date du 9 février 2011 autorisant l'EPA Plaine de France à signer, pour la compte de la ville, le marché de travaux pour la construction du Pôle civique,

Vu la délibération en date du 14 décembre 2011 approuvant les comptes rendus annuels à la collectivité locale (CRACL) 2010 rendus par l'EPA Plaine de France relatifs au traité de concession d'aménagement de la ZAC du centre-ville et au mandat de maîtrise d'ouvrage du Pôle civique,

Vu la délibération en date du 28 novembre 2012 approuvant les comptes rendus annuels à la collectivité locale (CRACL) 2011 rendus par l'EPA Plaine de France relatifs au traité de concession d'aménagement de la ZAC du centre-ville et au mandat de maîtrise d'ouvrage du Pôle civique,

Vu la délibération en date du 24 janvier 2013 autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 au traité de concession d'aménagement de la ZAC du centre-ville,

Vu la délibération en date du 13 décembre 2013 autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant n°5 au traité de concession d'aménagement de la ZAC du centre-ville,

Vu la délibération en date du 18 décembre 2013 approuvant les comptes rendus annuels à la collectivité locale (CRACL) 2012 rendus par l'EPA Plaine de France relatifs au traité de concession d'aménagement de la ZAC du centre-ville et au mandat de maîtrise d'ouvrage du Pôle civique,

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 15 octobre 2014, approuvant le programme technique détaillé (PDT) du restaurant intergénérationnel, du foyer pour seniors et du réaménagement des espaces extérieurs du groupe scolaire Daudet,

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 26 novembre 2014, autorisant Monsieur le Maire de signer l'avenant n°1 à la convention de mandat du restaurant intergénérationnel (RIG) annexée au traité de concession d'aménagement de la zone d'aménagement concertée (ZAC) du centre-ville,

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 26 novembre 2014, approuvant les modalités d'adaptation de la procédure de sélection de la maîtrise d'œuvre de l'opération Restaurant Intergénérationnel,

Vu la délibération en date du 17 décembre 2014 autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant n°6 au traité de concession d'aménagement de la ZAC du Centre-ville,

Vu la délibération en date du 17 décembre 2014 approuvant les comptes rendus annuels à la collectivité locale (CRACL) 2013 rendus par l'EPA Plaine de France relatifs au traité de concession d'aménagement de la ZAC du centre-ville et au mandat de maîtrise d'ouvrage du Pôle civique,

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 11 février 2015, autorisant Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un Restaurant Intergénérationnel (RIG) et pour la restructuration des espaces extérieurs du groupe scolaire Daudet,

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 25 novembre 2015, autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention de mandat du restaurant intergénérationnel (RIG) annexée au traité de concession d'aménagement de la zone d'aménagement concertée (ZAC) du centre-ville,

Vu les délibérations du Conseil municipal, en date du 18 mai 2016, attribuant les lots de travaux, autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre et l'avenant n°3 à la convention de mandat du RIG,

Vu la délibération du 23 novembre 2016 approuvant la note de conjoncture du compte rendu annuel à la collectivité locale établi par l'EPA Plaine de France au 31 décembre 2015 relatif au mandat de maîtrise d'ouvrage du restaurant intergénérationnel et les avenants n°1 aux marchés des entreprises ANM et STEPC,

Vu le décret n° 2016-1915 du 27 décembre 2016 portant dissolution de l'Etablissement public d'aménagement de la Plaine de France et transfert de ses droits et obligations à l'Etablissement public Grand Paris Aménagement,

Considérant les travaux complémentaires demandés par le bureau de contrôle de l'opération pour la bonne réalisation des ouvrages de chauffage-ventilation à l'entreprise TEMPERE,

Considérant la nécessité d'avenanter le marché de travaux de cette entreprise pour que Grand Paris Aménagement puisse payer ces prestations complémentaires,

Considérant le projet d'avenant n°1 fixant le montant de l'avenant à 4 300,01 € HT, soit 5 160,01 € TTC,

Considérant que le nouveau montant du marché attribué à l'entreprise TEMPERE s'élève à 274 072, 56 € HT, soit une augmentation de 1,59 % par rapport au montant initial du marché initial,

**Après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à l'entreprise TEMPERE,
- **AUTORISE** Grand Paris Aménagement à signer cet avenant,
- **DIT** que la somme est inscrite au budget communal.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

---

### **QUESTION N°3 - TARIFS POUR LE CONCERT SYMPHONIQUE DU DIMANCHE 18 JUIN 2017 AU GYMNASSE CATHY FLEURY**

#### **Intervention de Pierre BARROS :**

*S'agissant de la date, ce sera une journée d'élections mais nous n'avons pas eu le choix. Je passe la parole à Florence.*

#### **Intervention de Florence LEBER :**

*L'EMMD de Fosses organise un concert symphonique regroupant l'orchestre symphonique du campus d'Orsay, le chœur du campus d'Orsay, le chœur Darius-Milhaud. Ce concert aura lieu le dimanche 18 juin 2017.*

*Ce projet va rassembler plus de 200 musiciens et choristes au gymnase Cathy Fleury. C'est un beau projet de l'école municipale de musique et de danse auquel évidemment vont participer les élèves musiciens et la chorale adultes.*

*Il est nécessaire d'établir des tarifs permettant l'accessibilité de tous les publics au concert, et de favoriser en particulier un public jeune*

*Une discussion sur les tarifs a eu lieu lors de la commission du secteur éducatif du 19 janvier 2017. Les élus se sont prononcés de la manière suivante.*

- Tarif plein : 10 €
- Tarif enfants de 7 à 18 ans : 3 €
- Tarif enfants de moins de 7 ans : gratuit
- Tarif préférentiel pour le personnel de la ville de Fosses : 5 €

Les élèves musiciens et choristes de l'EMMD qui participent au concert bénéficient de 2 invitations par famille.

**Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les tarifs de billetterie ci-dessus.**

**Intervention de Blaise ETHODET :**

*Une fois de plus, nous avons la chance d'avoir sur Fosses un concert de musique classique, et avec l'orchestre d'Orsay. C'est une chance. Cela permet de rapprocher la culture de la population et là je fais le lien avec le responsable de l'équipe de foot qui est dans le public ce soir, qui a un projet éducatif. L'idée qui me vient à l'esprit est de dire que c'est peut-être l'occasion pour des gamins d'accéder à un concert de musique classique. Comment peut-on faire le lien avec certaines associations pour mobiliser et donner ainsi l'opportunité à des jeunes de s'ouvrir à la culture ?*

*Je pense que plusieurs associations travaillent pour offrir cette diversité, donner l'accès à des offres culturelles qu'ils n'auraient pas l'occasion de découvrir au niveau familial.*

**Intervention de Florence LEBER :**

*Merci Blaise. Y a-t-il d'autres remarques ? Non, nous passons donc au vote.*

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'organisation d'un concert symphonique regroupant l'orchestre symphonique du campus d'Orsay, le chœur du campus d'Orsay, le chœur Darius Milhaud ;

Considérant que les élèves musiciens et la chorale adultes de l'EMMD participeront à ce projet ;

Considérant qu'il est nécessaire d'établir des tarifs de billetterie pour l'accès à ce concert ;

Considérant qu'il est nécessaire d'établir des tarifs permettant l'accessibilité de tous les publics au concert, et de favoriser en particulier un public jeune ;

Considérant les tarifs établis lors de la commission du secteur éducatif du 19 janvier 2017 :

- Tarif plein : 10 €
- Tarif enfants de 7 à 18 ans : 3 €
- Tarif enfants de moins de 7 ans : gratuit
- Tarif préférentiel pour le personnel de la ville de Fosses : 5 €
- Les élèves musiciens et choristes de l'EMMD qui participent au concert bénéficient de 2 invitations par famille.

**Après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'approuver les tarifs établis ci-dessus.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

---

**QUESTION N°4 - CESSION D'UNE PARCELLE COMMUNALE 22 RUE DE BRETAGNE**

**Intervention de Dominique DUFUMIER :**

*Le service urbanisme exerce, dans le cadre des ventes immobilières sur la commune, un contrôle systématique en se rendant sur place.*

*Ainsi préalablement à la vente du bien sis **22 rue de Bretagne**, en novembre dernier, il est apparu que l'emprise communale cadastrée AC n°98 située à l'arrière de cette propriété est intégrée à celle-ci depuis plusieurs années.*

*Cette parcelle d'une superficie de 48 m<sup>2</sup> se trouve par ailleurs enclavée. Elle se situe dans le même alignement que les propriétés voisines dont les cessions datent de 1986-1987.*

*Après information communiquée au notaire ainsi qu'à M. et Mme LIGER, propriétaires vendeurs, il nous a été confirmé que l'acquisition de la parcelle AC n°98 se régularisera avec les acquéreurs (fille et gendre des propriétaires) simultanément à la vente de cette propriété.*

*Le prix de vente de cette emprise est fixé sur la base de l'estimation de la Direction Générale des Finances Publiques en date du 13 janvier 2017, soit à 1680 € (35 €/m<sup>2</sup>).*

**Il est demandé au Conseil municipal de :**

- **De céder au bénéfice de Madame LIGER et Monsieur BASUYAUX, futurs propriétaires, la parcelle AC n°98 d'une superficie de 48 m<sup>2</sup> ;**  
**D'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer l'acte de vente et tous les documents nécessaires au transfert de propriété de cette parcelle.**

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-21 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques notamment ses articles L.3211-14 et L.3221-1 ;

Vu l'avis de la Direction Générale des Finances Publiques en date du 13 janvier 2017 ;

Considérant que la parcelle cadastrée AC n°98 d'une superficie cadastrale de 48 m<sup>2</sup> est intégrée depuis plusieurs années à la propriété 22 rue de Bretagne ;

Considérant que Monsieur BASUYAUX et Madame LIGER, acquéreurs du bien sis à Fosses, 22 rue de Bretagne, ont accepté de régulariser cette situation foncière par l'acquisition de la parcelle AC n°98 ;

Considérant l'avis de la Direction Générale des Finances Publiques fixant la valeur de cette parcelle à 35 €/m<sup>2</sup> ;

Considérant qu'il convient dès lors de régulariser cette intégration par la signature d'un acte de vente ;

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de céder au bénéfice de Monsieur BASUYAUX et Madame LIGER la parcelle cadastrée AC n°98 d'une surface de 48 m<sup>2</sup> au prix de 35 €/m<sup>2</sup>, soit pour un montant de 1680 euros.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette vente.
- **DIT** que cette recette sera inscrite au budget communal.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

**QUESTION N°5 - MISE EN OEUVRE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL AU SEIN DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (RIFSEEP)**



### **Intervention de Christophe LACOMBE :**

*Le RIFSEEP ou régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, est, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le nouvel outil indemnitaire de référence en remplaçant la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique de l'Etat et dans la Fonction publique territoriale.*

*Le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création de ce régime a pour objet de rationaliser et simplifier le paysage indemnitaire. Les modalités de mise en œuvre de ce nouveau régime indemnitaire sont définies dans la circulaire du 5 décembre 2014. Par ailleurs, divers textes sont parus depuis cette date afin de déterminer les modalités de mise en œuvre et les bénéficiaires.*

*Ce régime indemnitaire vient transformer la logique d'octroi pour davantage d'équité de traitement au regard des postes occupés. Aussi, il s'agit de passer d'un régime indemnitaire basé sur le grade et le cadre d'emploi à celui d'un régime basé sur le poste et la manière de servir.*

*Le RIFSEEP comprend 2 parts :*

- **L'IFSE = Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise, liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle;**

- **Le CIA = Complément indemnitaire annuel, versé selon la manière de servir de l'agent (complément facultatif).**

*Un groupe de travail, composé d'élus, de représentants du personnel et d'agents a travaillé, depuis juin 2016, à l'application de ce nouveau régime indemnitaire pour la collectivité de Fosses. Le travail mené a permis de :*

- ✓ *Déterminer les critères assurant la cotation de chacun des postes de travail de la collectivité dans le cadre de l'IFSE ; l'IFSE étant la première part du régime indemnitaire des agents*
- ✓ *Définir les conditions de mise en œuvre du Complément indemnitaire annuel, part non obligatoire du régime indemnitaire, qui vient valoriser la manière de servir des agents,*

*Ces conditions sont inscrites dans la délibération ici proposée. Les délibérations antérieures relatives au régime indemnitaire des cadres d'emploi concernés par cette nouvelle délibération sont évidemment abrogées.*

### **Intervention de Gildas QUIQEMPOIS :**

*Nous devons nous prononcer sur la mise en place du RIFSEEP. Nous devons délibérer sur le fond et sur les conditions d'attribution des indemnités.*

*Il nous est proposé d'instituer un régime indemnitaire composé de deux parties, une fixe et une variable. La partie variable appelée « Complément indemnitaire annuel » (CIA), est une part non obligatoire. Le CIA pose la question sur la modalité d'attribution. Elle pose question tant sur le fond que sur la forme.*

*D'ailleurs, les primes en général posent problème dans le monde du travail et la mise en place du RIFSEEP n'y échappe pas. Les régimes indemnitaires deviennent au fil du temps, des sujets de plus en plus sensibles. C'est un enjeu central de la politique de rémunération dans la Fonction publique. A ce jour, il est important de savoir que 1 700 primes diverses et variées existent dans la Fonction publique.*

*Nous allons entériner la mise en place de ce régime imposé par le Gouvernement.*

*Le moins que l'on puisse dire c'est que ce nouveau régime fait l'objet d'une contestation largement partagée par les organisations syndicales de fonctionnaires. Six d'entre elles ont adressé un courrier au Ministre de la Fonction publique pour rappeler leurs oppositions aux dispositifs contraires aux valeurs du service public, de carrière ainsi qu'à la bonne cohésion des services en reléguant au second plan la dimension collective du travail.*

*Il est incontestable que les primes cultivent et propagent l'individualisme, l'injustice et créent des discordes parmi les agents. La partie variable installe un système au mérite qui valorise la performance individuelle en cohérence avec l'idéologie de la « compétitivité » issue du secteur privé.*

*La rémunération va donc dépendre de la qualité des relations que les agents entretiennent avec leurs supérieurs hiérarchiques. C'est évident, c'est la porte ouverte parfois à l'arbitraire. N'y a-t-il pas danger dans l'avenir pour certaines administrations de faire la chasse à l'absentéisme. Le CIA est un réel risque d'arbitraire et une atteinte au statut de fonctionnaire.*

*Au lieu de jouer sur la partie prime le gouvernement ferait mieux de s'intéresser à la partie indice car c'est cette dernière qui doit évoluer.*

*Le RIFSEEP est en contradiction avec le statut des fonctionnaires, qui prévoit le principe de séparation du grade et de l'emploi donc ne rémunère pas le poste de travail mais le grade. Le RIFSEEP est un outil, le CIA est un dispositif qui brise le principe d'égalité et ce en s'attaquant au bulletin de salaire des agents.*

*Ici à Fosses en commission paritaire, les syndicats ont pu s'exprimer, débattre et prendre position.*

*Pour terminer, encore une fois, dans une période aussi difficile il me paraît mal venu de jouer avec le portemonnaie des agents sachant que ces derniers ne sont pas les mieux rémunérés dans le monde du travail.*

**Intervention de Gildo VIEIRA :**

*La mise en place du RIFSEEP favorise l'instauration d'une prime au mérite avec une part variable. Cette évolution ouvre la porte à la rémunération sur des critères qui pourraient être non objectifs.*

*Si je ne suis pas choqué que l'on souhaite motiver des agents pour qu'ils atteignent leurs objectifs, je reste dubitatif sur les possibilités d'un agent de refuser, par exemple, de se servir d'une machine qui serait défectueuse et présenterait un risque. L'agent sera-t-il capable de refuser l'exécution de certaines missions quand il se dira que de mettre en avant le principe de précaution pourrait être retenu contre lui au moment du partage de la part variable.*

*Je précise que je fais pleinement confiance dans la direction générale pour traiter les agents avec équité tout comme j'ai confiance dans les arbitrages de Monsieur le Maire mais je garde des réserves sur ces évolutions que le gouvernement impose aux collectivités locales et je ne voterai pas ce dispositif.*

*Par contre, je suis forcé de prendre en compte que les publications des décrets d'application du RIFSEEP ont pour conséquence la destruction des textes législatifs qui servent de base légale au versement du régime indemnitaire des agents de la commune.*

*Afin de ne pas compromettre le versement du traitement des agents de la commune je ne m'opposerai pas à la mise en place du RIFSEEP malgré mes réserves. C'est pourquoi je m'abstiendrai.*

**Intervention de Florence LEBER :**

*Je m'abstiendrai pour les mêmes raisons mais sur le projet, sur le texte lui-même et non pas du tout sur ce qui a été fait à Fosses qui a été parfaitement fait et là je salue le travail qui a été fait avec les syndicats, il n'y a aucun souci là-dessus.*

**Intervention de Christophe LACOMBE :**

*Je m'associe non pas parce que j'y ai participé mais pour le travail qui a été fait avec l'ensemble de l'équipe, les élus présents, les agents. Je pense que l'on n'a pas fait les choses - et merci de l'avoir précisé - comme des salauds, je le dis clairement car pour savoir ce qui s'est fait dans d'autres collectivités, sans citer de nom, les choses se sont passées de manière nettement différente.*

**Intervention de Florence LEBER :**

*Encore une fois, cette loi permet justement que ce ne soit pas fait correctement et c'est cela qui est gênant.*

**Intervention de Blaise ETHODET :**

*Je pense que cette nouvelle loi, votée par le gouvernement socialiste, que je soutiens, a pour but d'améliorer l'exercice des fonctions des fonctionnaires territoriaux. Je pense que le monde évolue. Les conditions de travail aujourd'hui ne sont plus les mêmes. Dans un souci d'adaptation et d'efficacité, le gouvernement a mis en place une loi qui permet justement aux différentes directions générales des services ou aux équipes dirigeantes d'avoir un outil de management.*

*Je fais la preuve par lapsus qu'aujourd'hui à Fosses on a pu l'utiliser de la même façon. Donc, en définitif, ce n'est pas tant la loi qui est mauvaise c'est plus ce qu'on en fait.*

**Intervention de Cianna DIOCHOT :**

*En règle générale, je suis plutôt défavorable au principe de primes dans la fonction publique parce qu'on voit que dans la Fonction publique il y a de plus en plus de primes et chez les fonctionnaires de catégorie A, elles sont en général plus élevées et moins pour les autres catégories. Il y a près de 1 700 primes différentes et elles sont assez opaques.*

*Je ne doute pas qu'à Fosses un travail ait été fait en amont et que ce sera bien fait mais je vais m'abstenir de voter parce que je suis contre ce principe de primes car autant cela peut motiver certains fonctionnaires autant c'est une porte ouverte à l'arbitraire comme on peut le voir dans différents ministères. Il faut être très vigilant là-dessus car on peut être un facteur de motivation pour encourager des agents et en même temps un facteur démotivant pour d'autres agents qui percevraient cela comme injuste.*

**Intervention de Gildas QUIQUEMPOIS :**

*Pour répondre à Blaise, oui le monde du travail évolue, les choses changent.*

*Si l'on s'intéresse à la loi El Khomri, quand on fouille bien, on voit un peu ce que cela donne. Evoluer oui mais avancer à coup de butoir en imposant avec le 49.3, ce n'est pas comme cela que je conçois les choses. Pour moi, on doit discuter avec les gens, c'est ce qu'on a fait à Fosses. J'ai moi-même participé à au moins une réunion.*

**Intervention de Blaise ETHODET :**

*Oui, je pense que le compte pénibilité et un certain nombre d'autres acquis permettront avec le temps d'apprécier et de mesurer la qualité de ce qui a été fait et les évolutions qui y sont liées, cher camarade.*

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu la circulaire du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

Vu l'avis du comité technique en date du 1<sup>er</sup> février 2017,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer la nature, les plafonds et les conditions d'attribution des indemnités, il est proposé d'instituer un régime indemnitaire composée de deux parts, selon les modalités ci-après.

**Le Maire propose à l'assemblée,**

### **Article 1 : bénéficiaires**

Bénéficient du régime indemnitaire tel que défini dans la présente délibération :

- Les fonctionnaires titulaires à temps complet, temps non complet ou à temps partiel,
- Les fonctionnaires stagiaires à temps complet, temps non complet ou à temps partiel,
- Les agents contractuels de droit public à temps complet, temps non complet ou à temps partiel,

Seuls sont concernés les agents relevant des cadres d'emplois territoriaux suivants : attachés, rédacteurs, adjoints administratifs, animateurs, techniciens, adjoints d'animation, adjoints techniques, agents de maîtrise, opérateurs des APS, agents sociaux et ATSEM.

### **Article 2 : parts et plafonds**

Le régime indemnitaire est composé de deux parts : une part fixe, l'Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) liée notamment aux fonctions et une part variable, le Complément Indemnitaire (CI) liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir. Le plafond de la part fixe (IFSE) et le plafond de la part variable (CI) sont déterminés selon le groupe de fonctions défini conformément aux dispositions de l'article 3 de la présente délibération. Par ailleurs, la somme des deux parts ne peut dépasser le plafond global des primes octroyées aux agents de l'Etat. Les plafonds applicables à chacune de ces parts ainsi que le nombre de groupes sont définis à l'annexe 1 de la présente délibération. Le nombre de groupes de fonctions ainsi que le plafond global (la somme des deux parts) applicable sont systématiquement et automatiquement ajustés conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

### **Article 3 : définition des groupes et des critères**

**Définition des groupes de fonction** : les fonctions d'un cadre emplois sont réparties au sein de différents groupes au regard des critères professionnels suivants :

1° Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception ;

2° Technicité, expertise et qualification nécessaire à l'exercice des fonctions ;

3° Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Le nombre de groupes de fonctions est fixé pour chaque cadre d'emplois en fonction du nombre de groupes fixé pour le corps d'emplois de référence.

**Définition des critères pour la part fixe (IFSE)** : la part fixe tiendra compte des critères ci-après :

- Le groupe de fonctions,
- Le niveau de responsabilité,
- Le niveau d'expertise de l'agent,
- Le niveau de technicité de l'agent,
- Les sujétions spéciales,
- L'expérience de l'agent,
- La qualification requise.

Il fera l'objet d'un réexamen à chaque changement de fonction ou de grade. En l'absence de changement, le réexamen intervient au moins tous les quatre ans.

Le cas échéant, la part fixe (IFSE) est cumulable avec :

- L'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (exemple : frais de déplacement),
- Les dispositifs d'intéressement collectif,
- Les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (heures supplémentaires, astreintes, permanences...),
- La prime de responsabilité versée au DGS.

**Définition des critères pour la part variable (CI)** : le complément indemnitaire.

Un complément indemnitaire (CI) sera versé afin de tenir compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir. Il s'agit ici d'apprécier la valeur professionnelle de l'agent, son investissement personnel dans l'exercice de ses fonctions, son sens du service public, sa capacité à travailler en équipe et sa contribution au collectif de travail. C'est ainsi que l'investissement collectif des équipes autour de projets de service sera pris en compte, au-delà de la dimension individuelle du travail réalisé. A ce titre, le complément indemnitaire annuel sera composé de deux montants cumulatifs : un montant fixe individuel et annuel de 770 € qui viendra primer ce travail collectif réalisé autour de l'engagement de chacun dans un projet de service et un montant variable individuel compris entre 0 et 100% du même montant, basé sur un plafond maximal de 430 € par an.

L'appréciation de la valeur professionnelle se fonde sur l'entretien professionnel.

Par ailleurs, une durée de service minimale de 6 mois au sein des services de la ville de Fosses est nécessaire pour bénéficier du CI. En vertu du principe de libre administration de la collectivité, seule l'autorité territoriale peut décider du montant attribué à chaque agent.

#### **Article 4 : modalités de versement**

La part fixe est versée mensuellement. Elle est proratisée dans les mêmes proportions que le traitement indiciaire notamment pour les agents à temps partiel, temps non complet, ou encore en demi-traitement.

La part variable est versée semestriellement. Elle est non reconductible automatiquement d'une année sur l'autre.

#### **Article 5 : sort des primes en cas d'absence**

Conformément au décret n°210-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés :

En cas de congés de maladie ordinaire, pour accidents de service et de maladie professionnelle, l'IFSE et le CI suivront le sort du traitement.

Pendant les congés annuels et les congés pour maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou pour adoption, ces indemnités seront maintenues intégralement. En cas de congés de longue maladie, longue durée et grave maladie : le versement de l'IFSE et du CI est suspendu.

#### **Article 6 : maintien à titre personnel**

Le montant mensuel dont bénéficiait l'agent en application des dispositions réglementaires antérieures est maintenu, à titre individuel, lorsque ce montant se trouve diminué suite à la mise en place du RIFSEEP.

#### **17 voix Pour**

**8 Abstentions** : FLORENCE LEBER, PATRICK MULLER, HERMENEGILDO VIERA-LOPEZ, ATIKA AZEDDOU  
CIANNA DIOCHOT, DOMINIQUE DUFUMIER, HUBERT EMMANUEL EMILE, GILDAS QUIQUEMPOIS

---

### **QUESTION N°6 - CONVENTION RELATIVE AUX MISSIONS DU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION POUR LA COMMUNE**

#### **Intervention de Christophe LACOMBE :**

*Compte tenu de la législation et de la santé au travail du personnel municipal de Fosses, il est indispensable de se doter d'une médecine professionnelle pour nos services. Devant la difficulté actuelle de recruter de manière directe un médecin, le Centre interdépartemental de gestion nous permet, via une convention, d'avoir accès aux services de médecine préventive.*

*Une convention avait été signée en 2012 pour 3 ans.*

La convention qui est proposée à la signature du Conseil municipal définit les règles de fonctionnement du médecin de service de médecine préventive entre la ville et le Centre interdépartemental de gestion de la Grande Couronne.

Elle prévoit :

- la surveillance médicale des agents
- des actions sur le milieu de travail (visites des locaux, surveillance de l'hygiène, conseils pour l'éducation sanitaire, conseils pour l'adaptation des postes de travail, élaboration de fiches de risques professionnels, etc.).

Ces actions passent par la mise à disposition d'un(e) médecin de médecine préventive et éventuellement d'un(e) infirmière.

Elle organise la mise en œuvre des visites de médecine préventive et en prévoit les conditions. Elle fixe les tarifs de cette prestation de la manière suivante :

- 62 euros par visite médicale ou par demi-heure d'actions en milieu de travail, lorsqu'il s'agit de l'intervention du médecin,
- 36 euros par visite et 61 euros par demi-heure d'actions en milieu de travail, lorsqu'il s'agit de l'infirmier(e).

**Cette convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de la date de la signature.**

**Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention proposée et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

**Intervention de Dominique DUFUMIER :**

Je voulais souligner le fait que le contexte de démographie médicale est très défavorable, dans la mesure où on a de plus en plus de mal à trouver des médecins traitants notamment dans les zones péri urbaines, rurales, etc. La médecine de prévention aujourd'hui c'est aussi la catastrophe. On manque de médecins du travail dans le privé et de médecins de prévention dans la fonction publique qu'elle soit d'Etat ou territoriale. Je rappelle quand même que dans la médecine de prévention il y a bien le mot « prévention » c'est cela qui explique en théorie la différence de coût. Des visites doivent être faites auprès des agents, des postes de travail, pour voir les conditions de travail, voir par exemple si les agents sont exposés à des produits phytosanitaires ou s'ils ont des problèmes au niveau des écrans, etc. Ce que l'on peut déplorer, c'est la façon dont cette politique de prévention est réalisée aujourd'hui. J'ai interrogé quelques agents pour savoir si effectivement il y avait eu des visites de leur bureau, de leur poste de travail. Apparemment on ne le voit pas. Je ne suis pas contre la convention mais ce serait bien qu'on rappelle dans cette convention qu'il y a un certain nombre d'exigences en termes de prestations de prévention. S'il y avait moyen de profiter de cette signature pour dire « je souhaite imposer qu'il y ait un certain nombre d'heures de visites des locaux de travail et des conditions de travail des agents et notamment je pense à ceux qui sont exposés à des produits chimiques, cancérigènes, toxiques pour la reproduction, etc. », ce serait quand même utile.

**Intervention de Pierre BARROS :**

Je connais quelques médecins dont certains de la médecine du travail qui étaient auparavant médecins dans les hôpitaux, anesthésistes et autres qui par engagement et pour la poursuite de leur carrière sont entrés dans la médecine du travail. Pour le coup ils étaient plutôt à droite de conviction et peu de temps après être devenus médecins du travail ils se sont syndiqués à la CGT. C'est dire s'il y a vraiment danger dans la médecine du travail et que cela confirme ce que vient de dire Dominique.

**Intervention de Christophe LACOMBE :**

Par rapport à ce que disait Dominique, je précise que nous avons une dizaine d'assistants de prévention formés par des médecins évidemment et qu'il y a aussi le comité d'hygiène et sécurité.

Le Conseil municipal,  
Entendu l'exposé du rapporteur,  
Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu la loi n°78-1183 du 20 décembre 1978, relative à l'institution des comités d'hygiène et de sécurité ;  
Vu la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;  
Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;  
Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985, modifié par le décret n° 2008-339 du 14 avril 2008 et 2012-170 du 3 février 2012 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique territoriale ;  
Vu les décrets n° 85-643 du 26 juin 1985 et n° 87-602 du 30 juillet 1987 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;  
Considérant que le dispositif législatif et réglementaire précité permet au Centre interdépartemental de gestion de mettre à disposition un médecin du travail par convention ;  
Considérant que la ville de Fosses a pris acte de la nature des missions et des conditions d'exercice des missions de la médecine préventive prévue dans le cadre de ladite convention ;  
Considérant les conditions financières prévues dans le cadre de la convention ;  
Considérant que la convention est consentie pour une durée de 3 ans non renouvelable ;  
Considérant l'obligation pour la collectivité d'avoir un médecin du travail ;

**Après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** les dispositions prévues dans la convention.
- **ADOpte** la convention relative aux missions du service de médecine préventive du Centre interdépartemental de gestion de la Grande Couronne.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.
- **DIT** que les dépenses sont inscrites au budget communal.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

**Intervention de Pierre BARROS :**

*Le conseil municipal est terminé. Je passe la parole à Léonor qui souhaite vous donner une petite information.*

**Intervention de Léonor SERRE :**

*Je profite qu'il y ait une assemblée ce soir, merci au public. Je rappelle à mes collègues que samedi matin à l'AGORA, est organisé quelque chose d'assez novateur dans le Val d'Oise. Nous sommes fiers que cela se passe à Fosses. Il s'agit d'une formation aux gestes de premiers secours qui s'adresse aux personnes porteuses d'un handicap, qu'il soit moteur, sensoriel ou mental.*

*Si vous connaissez autour de vous des personnes handicapées à Fosses ou ailleurs et qui pourraient être intéressées par cette formation, elle se tiendra donc ce samedi de 9h00 à 12h00 au centre social AGORA et sera assurée par le Lieutenant Maréchal qui est très novateur dans ce domaine et qui y croit, pour les initier aux gestes de premiers secours.*

*Ce n'est pas parce qu'on est porteur d'un handicap qu'on ne peut pas porter secours à une autre personne. Je tenais à passer ce message.*

**Intervention de Christophe LACOMBE :**

*Je précise juste que le Lieutenant Maréchal a maintenant le grade de Capitaine.*

**Intervention de Pierre BARROS :**

*Merci à tous. Je vous souhaite une très bonne soirée.*